

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2019 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL

Etaient présents

Mmes : C. CHARLOT – V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

Mrs. : M. BORREWATER – F. COQUEREL – D. DUQUESNE – J.C. RUHANT – L. VAN DRIESSCHE

Excusés : Mme G. GALLOIS - Mrs Y.B. DE BEURMANN (Procuration donnée à M. F. COQUEREL) – L. DESROUSSEAUX – A. KEDZIERSKI – D. WICQUART

Madame Michèle Courti a été nommée secrétaire

I – LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2019

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 19 novembre 2019. Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres présents.

II - DELIBERATION FIXANT LA REVISION DES PRIX DE CONCESSIONS, SARCOPHAGES, COLUMBARIUM ET TAXE DE SUPERPOSITION DU CIMETIERE - N° 2019-12-17.01

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs ont été réévalués par délibération N° 2016-06-21.05 du 21 juin 2016. Après discussion, l'ensemble du Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs comme suit :

*Par concession, le sarcophage deux places mis en œuvre sera facturé au concessionnaire.. 755 €
Ce prix de 755 € viendra s'ajouter au prix de la concession pour 15 ou 30 ans.
Lors du renouvellement, seul le prix de la concession sera facturé.*

Prix des concessions de terrain :

- Concession 2 places de 2,5 m² à 15 ans..... 150 €
- Concession 2 places de 2,5 m² à 30 ans..... 225 €
- pour les caves-urnes
- de 1 m² à 15 ans 60 €
- Concession de 1 m² à 30 ans 90 €

Prix du columbarium :

Chaque case est prévue avec un porte-bouquet.

- Prix d'une case concédée pour 15 ans..... 665 €
- Prix d'une case concédée pour 30 ans..... 865 €
- Le renouvellement est fixé :*
- pour 15 ans à..... 100 €*
- pour 30 ans à..... 150 €*

Taxe de superposition d'un cercueil ou d'adjonction d'une urne

dans un caveau, un cave urne ou dans le columbarium..... 39 €

Le Conseil Municipal décide que le reversement au CCAS d'un tiers des produits concernera :

- Les concessions de terrain à 15 et 30 ans
- La taxe de superposition d'un cercueil
- La taxe d'adjonction d'une urne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 10 Voix Pour, 0 Voix

Contre et 0 Abstention.

III - DELIBERATION CONCERNANT L'UTILISATION ET LES TARIFS DE LOCATION DE L'ESPACE BOULINGUEZ - N° 2019-12-17.02

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions d'utilisation de la salle de l'« Espace Boulinguez » et la location possible pour des vins d'honneur et des réceptions après funérailles pour les habitants de la commune ou hors commune.

Monsieur le Maire précise que les tarifs de location ont été réévalués à compter du 1^{er} janvier 2015. Après discussion, le Conseil Municipal décide de maintenir les mêmes tarifs en 20120 :

Dans le détail, les tarifs de location proposés restent les suivants :

- vin d'honneur habitants de Le Maisnil 220 €*
- vin d'honneur habitants hors commune..... 300 €*
- vin d'honneur organisé par un traiteur pour le compte d'habitants hors commune 265 €*
- réception après funérailles habitants de Le Maisnil..... 135 €*
- réception après funérailles habitants hors commune 180 €*

Le Conseil Municipal maintient la diminution du tarif à 130 € pour les Maisnilois qui s'investissent dans la Commune : membre ou ancien membre du Conseil Municipal, CCAS, Associations.

Il rappelle les conditions de location et de règlement. Une convention est passée entre la Commune et la personne souhaitant réserver la salle. La réservation de la salle devient définitive à compter du versement d'un montant de 30% à titre d'arrhes non remboursables en cas de désistement. Les titres (arrhes et solde) sont émis par le secrétariat de la Mairie et payables en Trésorerie à réception de l'avis de sommes à payer.

Le versement d'arrhes pour les réservations imprévisibles (funérailles) n'est pas demandé. La réservation est définitive à compter de la signature de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

IV - DELIBERATION CONCERNANT UNE DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET 2019 – N° 2019-12-17.03

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du projet de réaménagement des bâtiments du centre village, des travaux d'étude ont été entrepris par plusieurs prestataires et qu'il convient d'anticiper la réception des factures. En conséquence, il demande l'accord du Conseil Municipal pour effectuer les modifications suivantes :

En dépenses d'investissement, chapitre 21 « Immobilisations corporelles » :

- Réduire le crédit du **compte 21312** « Bâtiments scolaires » de la somme de **7 000,00 €** (sept mille euros)*
- Réduire le crédit du **compte 21318** « Autres bâtiments publics » de la somme de **17 000,00 €** (dix-sept mille euros)*

En dépenses d'investissement, chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » :

- Créditer le **compte 2031** « Frais d'étude » de la somme de **24 000,00 €** (vingt-quatre*

mille euros)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

V - DELIBERATION CONCERNANT LA NOUVELLE DENOMINATION DU SITE ET DES BATIMENTS DE LA FERME DU CENTRE BOURG - N° 2019-12-17.04

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve et adopte pour :

- le site et les bâtiments de la ferme
- situés en centre bourg rue de l'église
- parcelles cadastrées section A n° 505 et n° 507
- d'une contenance totale de 17a 14ca
- acquis le 25 juillet 2017 par délibération n° 2017-07-25.01

le nom de « **Ferme des Saules** » par 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Monsieur le Maire est chargé d'effectuer les démarches nécessaires pour assurer la publicité de ce nouveau nom et en informer notamment les services de la Poste.

VI - DELIBERATION CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DE L'EXCEDENT DE LA SECTION PERISCOLAIRE DE L'ASSOCIATION FOYER RURAL – N° 2019-12-17.05

La gestion du service périscolaire de garderie, précédemment assurée par l'association Foyer Rural au sein de la section périscolaire, a été transférée à la Municipalité de Le Maisnil, qui en a la charge depuis le 1er septembre 2019.

Cette décision, prise conjointement par la Municipalité et le Foyer Rural, a été entérinée par délibération N° 2019-01-22.01 en Conseil municipal du 22 janvier 2019.

Les modalités de transfert prévoyant que l'excédent budgétaire de la section périscolaire de l'Association Foyer Rural soit reversé à la Commune, le Foyer Rural va établir un chèque de 3 500 € (trois mille cinq cents euros) à l'attention de la Commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'accepter ce chèque qui sera porté au crédit du compte 7713 « Libéralités reçues » du chapitre 77 « Produits exceptionnels ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord, par 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

VII - DELIBERATION CONCERNANT LE PRET POUR LE FINANCEMENT DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION - N° 2019-12-17.06

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que l'installation du système de vidéoprotection nécessite de recourir à un emprunt auprès d'un établissement de crédit.

Monsieur le Maire présente l'offre de prêt sollicitée : Financement Prêt Taux Fixe établie par la Caisse d'Epargne des Hauts de France dont le siège social est situé : 135 Pont de Flandres – CS 80008 – 59031 EURALILLE. Les caractéristiques de la proposition sont les suivantes :

Conditions financières

- Montant emprunté : 30 000,00 €
- Durée : 7 ans
- Taux fixe à 1,13 %

- *Périodicité des échéances : trimestrielle*
- *Echéance constante : 1 115,87 €*
- *Coût financier : 1 244,36 €*

Caractéristiques de l'emprunt

- *Base de calcul des intérêts : 30/360*
- *Déblocage des fonds : Déblocage au plus tard 3 mois après édition du contrat*
- *Remboursement anticipé : Partiel ou total à chaque échéance moyennant une indemnité actuarielle*
- *Commission d'engagement : 0,20 % du montant emprunté, avec un minimum de 300 €.*

Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'intégralité de la délibération ci-dessus par 10 Voix Pour, 0 Contre et 0 Abstention et autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire pour l'établissement du contrat de prêt définitif et à le signer.

Monsieur le Maire rappelle que le coût global de l'opération s'élève à 103 020,28 €. Une subvention a été sollicitée auprès de la Préfecture dans le cadre du FIPD pour un montant de 31 277 € ; Un fonds de concours à hauteur de 36 000 € sera versé par la MEL pour le financement de l'opération. Le solde de 36 000 € sera à la charge de la Commune.

Pour répondre à Madame CHARLOT, Monsieur le Maire précise que la subvention sera versée quand les travaux seront achevés, les factures payées et le décompte définitif visé par le trésorier. Cependant, la Commune a demandé auprès de la Préfecture, à titre d'acompte, le versement de 20 % du montant total de la subvention FIPD. Il précise que les travaux seront terminés le 14 mars 2020.

Madame Vincente GAUTIER pose la question du visionnage des images. Monsieur le Maire précise que les enregistrements seront visibles uniquement par une personne dûment habilitée et seront « écrasés » automatiquement après 15 jours. Il indique également que les caméras n'enregistrent que l'espace public, sans déborder sur les terrains privés ni les entrées de maison.

XI – INFORMATION SUR LES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES

1° - Commission Jeunesse

Madame Catherine CHARLOT évoque les **portes ouvertes** de l'école. Elles se sont déroulées le 23 novembre dernier et ont connu un bon retentissement spécialement auprès des familles ayant de jeunes enfants pas encore scolarisés.

Elle relate l'installation le 11 décembre de **l'écran numérique interactif (ENI)**. Dès que nous aurons reçu et payé la facture, la commune pourra solliciter l'obtention de la subvention académique pour un montant de 7 000 €. Madame CHARLOT va prévoir une réunion du comité technique courant Janvier 2020.

Elle soumet ensuite les **propositions et souhaits du Conseil des enfants**. Le thème retenu cette année est celui de « nature et santé ». Une rencontre a été organisée le vendredi 22 novembre avec les 3 élèves élus délégués au Conseil des enfants, Madame Catherine CHARLOT et Madame Valérie JACINTO. Beaucoup de suggestions ont été émises :

- Organiser un ramassage des déchets dans la commune qui pourrait être mis en place au Printemps en même temps que l'opération régionale des Hauts de France
- Utiliser le jardin des P'tits Loups pour planter des plantes médicinales et éditer un guide
- Prévoir une musique dans la cour de récréation avec diffusion par hauts parleurs

- Installer un parcours santé dans le Parc des Saules
- Organiser des olympiades dans le Parc des Saules
- Installer une ruche
- Instituer le brossage des dents après la cantine à l'école

Il a été demandé aux enfants d'étudier la faisabilité de ces différentes opérations pour le mois de Février 2020 et d'en chiffrer le coût prévisionnel.

Madame CHARLOT évoque ensuite les difficultés rencontrées à la **cantine** en ce qui concerne la surveillance le midi. Un nouvel animateur est prévu à compter de Janvier 2020.

Monsieur Didier DUQUESNE expose le bilan **RCLV** des vacances d'été. La fréquentation a été bonne. La gestion administrative fonctionne bien elle aussi.

Les centres des petites vacances sont assurés également par RCLV depuis cet automne ; cela crée une homogénéité entre les périodes d'été et les périodes de petites vacances scolaires.

Monsieur Jean Claude RUHANT fait remarquer que les tables blanches ont été utilisées pendant les vacances de la Toussaint ; ces tables étant « poreuses » il n'est plus possible d'ôter la peinture qui s'est incrustée. L'utilisation du matériel sera à bien définir pour les prochains centres.

2° - Commission Travaux

Les travaux d'assainissement s'arrêteront rue Haute Loge pour la période des fêtes de fin d'année et reprendront le mardi 7 janvier 2020. Cependant la rue Haute Loge restera fermée à la circulation des véhicules. Les travaux de cette première tranche seront achevés fin Février 2020. Suivront ensuite les rues des Chardonnerets, de la Fresnoy, de l'Eglise et du Haut Quesnoy de Juin à fin Août 2020. Une station de relevage sera posée devant le magasin Leclerc, sur la bande enherbée. Les lignes de bus seront perturbées de Juin à fin Août. Une information municipale sera distribuée au Printemps 2020 et un courrier ciblé sera envoyé aux familles qui ont des enfants en collège ou lycée.

Concernant les travaux du centre village, la demande de permis de construire de la ferme a été déposée le 16 décembre ; la remise de l'APD (Avant-Projet Définitif) est prévue le vendredi 17 janvier 2020. Une décision sera à prendre lors de la séance de Janvier 2020 concernant l'aménagement des zones AUCM et UVD1.1.1

Monsieur le Maire indique qu'un **radar pédagogique** a été installé rue de l'Eglise.

3° - Commission Culture et Affaires Familiales

Madame Catherine HERMANT évoque la réunion **UDAF** du samedi 30 novembre à laquelle elle a participé et l'augmentation importante des aides financières accordées.

Le compte-rendu a été transmis à l'ensemble du Conseil Municipal qui ne souhaite pas poser de question sur la rencontre précitée.

Madame Catherine HERMANT s'est rendue le mardi 10 décembre à la Chapelle d'Armentières pour une réunion de **l'Office de Tourisme** d'Armentières. Un point a été fait sur les différentes visites effectuées auprès des communes qui ne règlent plus de subvention à l'OT ; Le bilan de ces démarches est très positif.

Madame Catherine HERMANT évoque également la réunion à laquelle elle a participé le matin même à la délégation territoriale d'Armentières concernant le soutien à l'économie de proximité

et les outils métropolitains

4° - Commission Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle que le PLU de Le Maisnil a été approuvé en Conseil Métropolitain le 12 décembre 2019 et devrait être opposable aux tiers dans le courant du Printemps 2020.

XII – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part d'un courrier du Sénat concernant une proposition pour inscrire la rubrique des non-inscrits dans la grille des nuances politiques. Une pétition est à disposition au secrétariat pour ceux qui souhaitent adhérer à cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vingt-trois heures et quinze minutes.